

Subventions aux Associations Culturelles

M. LE MAIRE, Rapporteur : Sur avis favorable de la Commission Culturelle, il est proposé au Conseil d'attribuer les subventions suivantes :

Associations	Obtenu en 1993	Demande 1994	Proposition de la Commission Culturelle
Sociétés Savantes			
Association Astronomique Franche-Comté	10 000 F	15 000 F	10 000 F
Société d'Emulation	2 000 F	2 000 F	2 000 F
Association pour la Défense de la Langue Française (1ère demande)	0 F	1 500 F	1 000 F
Musique			
Le Contrepoint	20 000 F	15 000 F	15 000 F
Théâtre / Action Culturelle			
Compagnie du P'tit Vélo (Théâtre Etoile de St-Ferjeux)	10 000 F	30 000 F	10 000 F
CCPPO	0 F	110 000 F	10 000 F (le CCPPO a déjà reçu 10 000 F par décision du Conseil Municipal du 11/04/1994)

La dépense totale, soit 48 000 F, est à imputer sur le chapitre 945.28 / article 657 / code service 41050, alimenté par transfert d'un crédit de 20 000 F à prélever sur le chapitre 945.21 / article 660 - code service 41050 et d'un crédit de 11 000 F à prélever sur le chapitre 945.21 / article 662 - code service 41050.

M. NACHIN : Vous le savez certainement, Monsieur le Maire, les responsables du CCPPO avaient rencontré l'Adjoint Marcel FERRÉOL peu de temps avant les élections cantonales, une rencontre qui avait été très cordiale d'après les responsables de l'association et qui avait débouché sur le déblocage d'une subvention de 10 000 F. Là, vous nous proposez de nouveau une subvention de 10 000 F alors que le CCPPO souhaitait une subvention de l'ordre de 110 000 F ; il y a un très gros écart entre ce que vous proposez et ce que demande le CCPPO pour pouvoir continuer à fonctionner. On a l'impression, depuis un certain nombre d'années, disons presque depuis le début de ce mandat, que l'on veut bloquer le fonctionnement du CCPPO alors qu'il a les moyens en bénévoles de faire un travail très intéressant pour la diffusion de la culture populaire, son objectif n'étant pas d'assurer l'animation du quartier de Palente-Les Orchamps mais de développer la culture populaire. Le CCPPO a encore des projets. Pour l'an prochain par exemple, il va participer, dans le cadre des années Lumière, à un cycle de cinéma mais c'est certain qu'avec les moyens dont il dispose, il va un jour ou l'autre être obligé d'arrêter de fonctionner et je trouve que c'est très regrettable. Il s'agit là d'une association qui a quand même marqué l'histoire d'un quartier de Besançon et dont le tort est peut-être de ne pas être suffisamment docile vis-à-vis de la Municipalité mais M. PINARD va certainement répondre puisqu'il s'est senti visé, je vois.

M. FERRÉOL : Je suis d'accord avec André NACHIN sur un certain nombre de points. C'est vrai que le CCPPO est porteur d'une tradition qui m'intéresse beaucoup et que tu as rappelée. Je crois que malheureusement depuis plusieurs années, pour différentes raisons, des raisons d'ailleurs qui ne sont pas complètement le fait du CCPPO, ce mouvement d'éducation populaire s'est

considérablement affaibli, en particulier dans les quartiers pour arriver à un point où pratiquement il n'y avait plus d'activités. Donc j'ai effectivement reçu le CCPPO et la démarche que je souhaite favoriser avec eux comme avec les autres associations, c'est une démarche contractuelle, c'est-à-dire leur proposer sur un certain nombre d'objectifs précis, de recommencer un travail. Mais on ne passe pas d'aucune activité et zéro subvention à 110 000 F sans projet. Donc nous avons ensemble, et je crois que ça a été tout à fait positif, défini un certain nombre d'actions. L'action en direction du cinéma puisque le CCPPO a un savoir-faire et est porteur d'une tradition dans ce domaine-là, a été retenue dans le cadre de l'année Lumière, c'est la raison pour laquelle dans un premier temps nous avons débloqué 10 000 F qui est une petite somme mais qui est un démarrage et comme ils se sont engagés dans cette action-là, la commission propose de leur redonner 10 000 F sur ce projet très précis.

Dans l'avenir, nous ferons avec eux un bilan de cette action, mais voilà un peu la démarche qui est proposée, il ne s'agit pas d'asphyxier le CCPPO mais d'avoir une démarche qui s'apparente un peu aux contrats d'objectifs.

M. PINARD : Il n'est pas question de docilité. Moi je souhaite que le CCPPO retrouve son dynamisme d'antan. Singulièrement, dans ce domaine du cinéma il a fait d'excellentes choses mais pourrais-tu me citer un nom de militant sur Palente - Orchamps ? La personne à laquelle tu penses habite rue Anne Frank et ce n'est pas Palente-Orchamps !

Mme VIEILLE-MARCHISET : Je voudrais demander à André NACHIN si, pour donner des subventions plus confortables aux associations, il serait d'accord pour augmenter les impôts dans des proportions assez importantes ?

M. NACHIN : Pourrais-je répondre à Joseph PINARD ?

M. LE MAIRE : Réponds brièvement !

M. NACHIN : Si Roger JOURNOT, le président du CCPPO habite effectivement 48, rue Anne Frank, qui n'est pas très loin puisque c'est de l'autre côté de la rue de Belfort, il n'y a quand même pas le mur de Berlin entre les deux, il est quand même enseignant au Lycée Pergaud, qui, à ce que je sache, est au centre du quartier ; quoique non, c'est à la limite, c'est presque à l'extérieur de Palente - Les Orchamps.

En ce qui concerne l'augmentation des impôts, je me suis déjà expliqué lors des orientations budgétaires, et également dans «Besançon demain» (réactions).

M. LE MAIRE : Je vous conseille à tous comme livre de chevet «Besançon demain», à se procurer dans toutes les bonnes librairies de la ville ! Je signale simplement, on vient de me l'indiquer, que le CCPPO est logé par la ville gracieusement, dans les locaux du centre social des Orchamps, rue Gounod depuis son origine.

La discussion est close.

Après en avoir délibéré et sur avis favorable de la Commission du Budget, le Conseil Municipal, à l'unanimité, adopte ces propositions.